



**HAL**  
open science

## Insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS

Cindy Reist, Alexandre Fauchon

► **To cite this version:**

Cindy Reist, Alexandre Fauchon. Insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS : 6 mois après leur sortie d'études en 2021, 41 % sont en emploi salarié privé en janvier 2022. 2022, pp. 1-4. 10.48464/ni-22-42 . halshs-03918913

**HAL Id: halshs-03918913**

**<https://shs.hal.science/halshs-03918913>**

Submitted on 2 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

# NOTE D'INFORMATION

n° 22.42 – Décembre 2022

**INSERJEUNES**  
SYSTÈME D'INFORMATION PORTÉ  
PAR LA DEPP ET LA DARES

Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse  
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald  
Auteurs : Cindy Reist, DEPP-A1, Alexandre Fauchon, DARES  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
e-ISSN 2431-7632

## Insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS : 6 mois après leur sortie d'études en 2021, 41 % sont en emploi salarié privé en janvier 2022

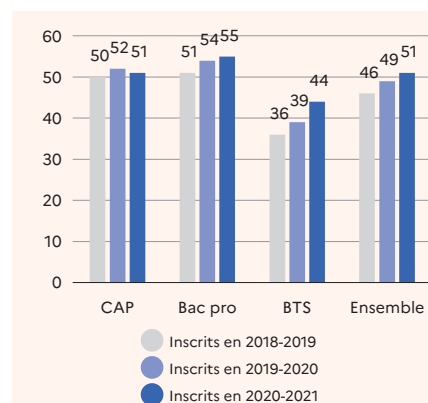
- Parmi les lycéens du public et du privé sous contrat, inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2020-2021, de niveau CAP à BTS, un sur deux (51 %) est toujours en formation l'année suivante, soit 2 points de plus que la génération précédente inscrite en 2019-2020 et 5 points de plus que celle inscrite en 2018-2019. Parmi ceux ne poursuivant pas d'études et qui sont donc sortis du système scolaire en 2021, 41 % sont en emploi salarié privé en France en janvier 2022, soit 6 mois après leur sortie. Ce taux d'emploi des jeunes lycéens professionnels augmente de 5 points par rapport à la génération précédente, sortie du système scolaire en 2020, qui avait été particulièrement touchée par la crise sanitaire et retrouve ainsi un niveau d'avant la crise. Dans quatre cas sur dix l'emploi occupé est un CDI.

► Parmi les lycéens inscrits en 2020-2021 en dernière année d'un cycle professionnel de niveau CAP à BTS (hors mentions complémentaires, voir encadré), 51 % sont toujours en études en France l'année suivante, qu'ils redoublent leur année, poursuivent leurs études ou s'orientent vers d'autres études de tout domaine ou niveau. C'est le cas d'un peu plus d'un élève sur deux de niveau CAP (51 %) ou baccalauréat professionnel (55 %). Pour les élèves en dernière année de BTS, cette proportion est moindre (44 %).

### Un lycéen professionnel sur deux en poursuite d'études après une dernière année d'un cycle professionnel : une part en hausse de 5 points sur deux ans

Globalement, la proportion d'élèves toujours en études augmente de 2 points par rapport à la génération précédente. Elle reste stable pour les CAP et les baccalauréats professionnels et augmente de 5 points pour les BTS [figure 1a](#). Si on compare à la génération sortie deux ans auparavant en 2019, la hausse est 5 points, stable en CAP, en hausse de 4 points en baccalauréat professionnel et de 8 points en BTS. Au niveau BTS, l'augmentation de la poursuite d'études est plus marquée pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes (+ 6 points contre + 4 points) (voir « Pour en savoir plus » - figure 1bis).

1a Taux de poursuite d'études des élèves selon le diplôme préparé (en %)

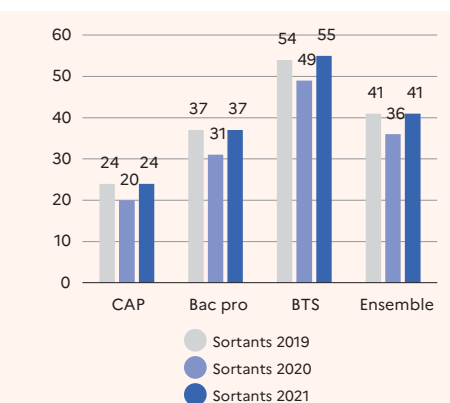


**Taux d'élèves toujours en formation** : ratio entre l'effectif d'élèves toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.  
**Lecture** : 51 % des lycéens inscrits en dernière année de CAP en 2020-2021 sont toujours en formation en France l'année scolaire suivante. Ils étaient 52 % dans ce cas pour ceux inscrits en dernière année de CAP en 2020 et 50 % en 2019.  
**Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Inscrits en dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public et privé sous contrat en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.  
**Source** : DARES, DEPP, Inserjeunes.  
Réf. : Note d'Information, n° 22.42. DEPP

### 41 % des lycéens professionnels qui ne poursuivent pas d'études sont en emploi salarié privé, 6 mois après leur sortie d'études

41 % des élèves qui ne poursuivent pas d'études, et qui sont donc sortis du système scolaire en 2021, sont en emploi salarié privé en France en janvier 2022, 6 mois après leur sortie du système scolaire [figure 1b](#).

1b Taux d'emploi à 6 mois selon le diplôme préparé (en %)



**Taux d'emploi** : ratio entre l'effectif de sortants en emploi à 6 mois et l'effectif de sortants.  
**Lecture** : 24 % des lycéens sortant en 2021 d'une dernière année de CAP sont en emploi salarié privé 6 mois après leur sortie du système scolaire. Ils étaient 20 % dans ce cas pour les sortants en 2020 d'une dernière année de CAP.  
**Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019, 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat.  
**Source** : DARES, DEPP, Inserjeunes.  
Réf. : Note d'Information, n° 22.42. DEPP

Plus le niveau d'études est élevé, plus les chances de trouver un emploi salarié privé rapidement à la sortie de ses études sont importantes. Au bout de 6 mois, 24 % des lycéens professionnels sortant d'un CAP sont en emploi salarié privé, contre 37 % de ceux sortant d'un baccalauréat professionnel et 55 % pour les sortants d'un BTS. Les jeunes hommes qui sortent après un CAP ou un baccalauréat professionnel s'insèrent

mieux dans le monde du travail que les jeunes femmes. Au niveau CAP, ils ont un taux d'emploi, 6 mois après leur sortie du système scolaire, de 27 % et les jeunes femmes de 19 % (8 points de différence). À la sortie d'un baccalauréat professionnel, l'écart est de 4 points (39 % pour les jeunes hommes, 35 % pour les jeunes femmes). À la sortie d'un BTS, les jeunes femmes s'insèrent un peu mieux que les jeunes hommes (56 % contre 53 %, soit 3 points de différence en leur faveur). Ces écarts sont du même ordre que ceux de la génération précédente, sortie du système scolaire en 2020.

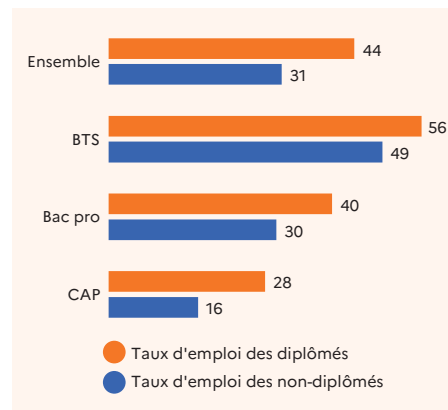
### En janvier 2022, hausse de 5 points de la part des lycéens professionnels en emploi salarié privé 6 mois après leur sortie du système éducatif

Globalement, en janvier 2022, la part des lycéens en emploi salarié privé sortis en 2021 du système éducatif (41 %) a augmenté de 5 points par rapport à la génération précédente sortie en 2020. Le taux d'emploi augmente ainsi de 4 points pour les sortants de CAP, 6 points pour les sortants de baccalauréats professionnels et 6 points pour les sortants de BTS. La génération précédente avait en effet été touchée par la crise économique causée par l'épidémie de Covid-19. La génération sortie en 2021 retrouve ainsi un niveau d'insertion 6 mois après la sortie d'études comparable à celui de la génération sortie d'études en 2019. Globalement, la hausse du taux d'emploi est de même ampleur pour les garçons et pour les filles.

### Le diplôme : un atout pour l'insertion professionnelle

Tous diplômes confondus, 81 % des élèves en dernière année de formation professionnelle ne poursuivant pas leurs études ont obtenu leur diplôme. L'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi salarié privé plus facilement. Six mois après leur sortie du système éducatif, 44 % des lycéens ayant obtenu leur diplôme sont en emploi salarié privé contre 31 % de ceux ne l'ayant pas obtenu. Cet avantage est plus net pour les sortants d'un CAP (28 % contre 16 %) ou d'un baccalauréat professionnel (40 % contre 30 %), que pour ceux sortant d'un BTS (56 % contre 49 %) ▽ **figure 2**. L'insertion des lycéens qui sortent directement à l'issue d'un CAP en ayant obtenu leur diplôme est proche de celle des lycéens qui sont en baccalauréat professionnel, mais qui n'ont pas obtenu leur examen final (28 % contre 30 %).

### 2 Taux d'emploi à 6 mois en fonction du diplôme préparé et de son obtention (janvier 2022, en %)



**Lecture :** le taux d'emploi à 6 mois des lycéens sortis en 2021 d'un baccalauréat professionnel en ayant obtenu leur diplôme s'élève à 40 % (30 % pour ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme).  
**Note :** l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 9 % des sortants d'un CAP, 4 % en bac pro et 3 % en BTS. Ils sont exclus du champ pour cette figure.  
**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2021 d'une dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat.  
**Source :** DARES, DEPP, Inserjeunes.  
 Réf. : Note d'Information, n° 22.42. DEPP

### Une insertion professionnelle moindre quand le représentant légal est sans activité

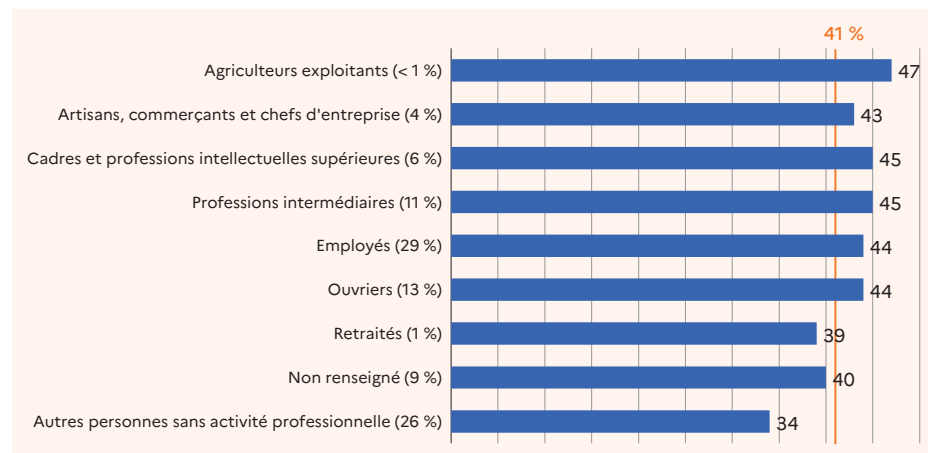
Le taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est cadre-profession intellectuelle supérieure ou profession intermédiaire, 6 mois après leur sortie du système scolaire en 2021, est supérieur à celui de l'ensemble (45 % contre 41 %) ▽ **figure 3**. C'est aussi le cas pour les jeunes dont le représentant légal est employé, ouvrier (44 %) ou artisan, commerçant et chef d'entreprise

(43 %). À l'inverse, pour les 26 % de jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité, seuls 34 % ont trouvé un emploi salarié privé 6 mois après la sortie du système scolaire. Ceci s'explique en partie par le fait qu'il y a davantage de jeunes inscrits en CAP parmi les sortants dont le représentant est sans activité (26 % contre 17 % pour l'ensemble). Or, leur insertion est moindre que celle des sortants issus de baccalauréats professionnels et de BTS. Pour autant, à tous les niveaux de diplôme, l'insertion à 6 mois est moindre pour les jeunes dont le représentant légal est sans activité. L'absence de réseau professionnel et l'éloignement du marché du travail des parents rendent plus difficile l'insertion professionnelle des jeunes.

### Une bonne insertion en « transport, manutention, magasinage »

L'insertion professionnelle diffère selon la spécialité de formation. Tout niveau de formation confondu, les spécialités « transport, manutention, magasinage », « génie civil, construction, bois », « énergie, chimie, métallurgie » et « coiffure esthétique » offrent une bonne insertion sur le marché du travail 6 mois après la sortie de formation, avec des taux d'emploi globalement supérieurs à 45 %. C'est le cas, en particulier, pour le CAP en un an ou le baccalauréat professionnel « conducteur routier marchandises » et le BTS en deux ans « métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie, option A : management », avec respectivement 74 %, 67 % et 70 % des jeunes sortants en emploi salarié au bout de 6 mois.

### 3 Taux d'emploi à 6 mois des sortants d'un lycée professionnel selon la PCS du représentant légal (en %)



**Lecture :** 44 % des lycéens sortant en 2021 d'une dernière année de formation, et dont les parents sont employés, sont en emploi salarié privé 6 mois après leur sortie d'études.  
**Note :** 41 % représente le taux d'emploi de l'ensemble des lycéens. Les données entre parenthèses représentent les poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des élèves sortants.  
**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2021 d'une dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat.  
**Source :** DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.42. DEPP

Certains diplômés de la santé, comme le BTS « prothésiste orthésiste » ou « opticien-lunetier » font partie de ceux qui sont associés aux niveaux d'insertion professionnelle les plus élevés. Ils mènent respectivement vers un emploi salarié 79 % et 81 % des sortants au bout de 6 mois. Le baccalauréat professionnel « maintenance des matériels option a matériels agricoles » a également l'un des meilleurs taux d'emploi pour les sortants de ce niveau de diplôme (57 %).

A contrario, l'insertion est plus faible pour les spécialités « secrétariat, communication et information », quel que soit le niveau de formation (13 % pour les CAP, 23 % pour les baccalauréats professionnels, et 47 pour les BTS). Les CAP « secrétariat, communication et information » ont un faible taux d'insertion, mais se caractérisent par un fort taux de poursuite (72 %) ↘ **figure 4**.

Les formations « commerce, vente » regroupent plus d'un sortant sur cinq (21 %). Au niveau BTS, cette spécialité offre une meilleure insertion que la moyenne avec plus d'un jeune sortant sur deux (58 %) en emploi salarié 6 mois après la sortie d'études. Dans ces formations au « commerce, vente », le gain de taux d'emploi entre le CAP et le niveau baccalauréat est de 21 points. Il est également très élevé entre le baccalauréat et le BTS (+ 20 points).

Dans les spécialités « hôtellerie-restauration-tourisme », le gain est également important

entre CAP et baccalauréat professionnel (+ 26 points), et entre baccalauréat et BTS (+ 12 points). Dans les formations au « secrétariat communication et information » et « services aux personnes (santé, social) », les jeunes sortants de CAP ont des taux d'emploi proches de ceux qui sortent de baccalauréat professionnel (10 points d'écart ou moins) et c'est au niveau du BTS que l'écart se creuse (20 points d'écart ou plus avec les baccalauréats professionnels).

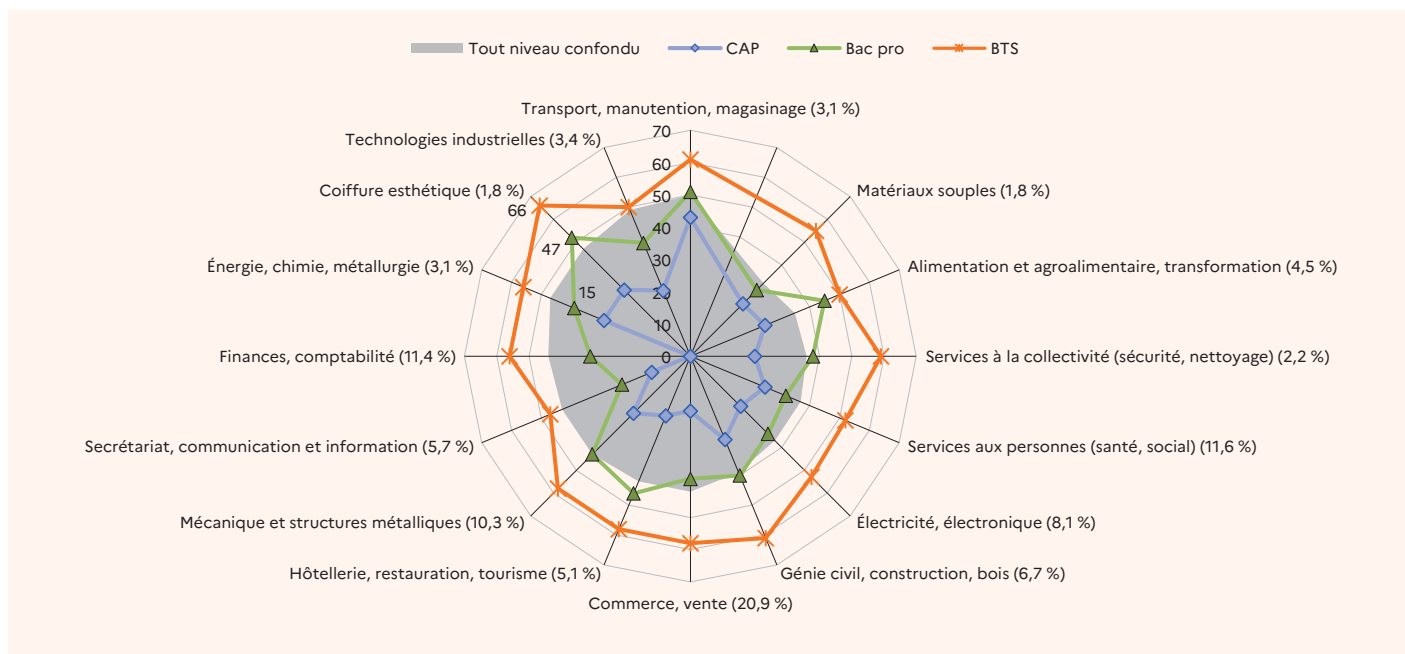
Les taux d'emploi sont relativement proches entre les sortants d'une formation relevant de la production (40 %) ou des services (42 %). Globalement, les garçons ont une meilleure insertion que les filles au niveau CAP et baccalauréat professionnel, quel que soit le domaine de la formation préparée. Au niveau BTS, l'insertion est meilleure pour les filles issues d'une formation des services, et de même niveau que celle des garçons dans la production.

#### Forte augmentation de l'insertion dans l'« hôtellerie, restauration, tourisme »

Pour les jeunes sortants de formation en 2021, le taux d'emploi 6 mois après la sortie d'études augmente, quel que soit le domaine de la spécialité préparée par rapport à la génération sortie un an auparavant qui avait été touchée par la crise sanitaire.

En particulier, les jeunes sortant en 2020 d'une formation relevant des spécialités « hôtellerie, restauration, tourisme » avaient été particulièrement touchés par la crise sanitaire. Leur taux d'emploi avait chuté de 7 points par rapport à la génération précédente, sortie du système éducatif en 2019. Pour les jeunes sortants de cette spécialité en 2021, le taux d'emploi augmente de 9 points, passant de 33 % en janvier 2021 pour les sortants d'études en 2020 à 42 % en janvier 2022 pour la génération suivante sortie en 2021 ↘ **figure 5**. Pour les spécialités relevant de la « coiffure esthétique » également touchée par la crise sanitaire, la hausse de l'insertion est supérieure à la moyenne. Le taux d'emploi passe de 41 % en janvier 2021 pour les sortants 2020 à 47 % en janvier 2022 pour les sortants 2021, soit 6 points de plus. Dans les secteurs correspondant à ces métiers, la hausse du nombre d'emplois salariés a été particulièrement forte entre le dernier trimestre 2020 et le dernier trimestre 2021 : en particulier, dans le secteur de l'hébergement et la restauration, l'emploi salarié augmente de 15 % au cours de cette période (voir « Pour en savoir plus »). À l'inverse, les taux d'emploi des spécialités relevant du « génie civil, construction, bois » ou des « services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » ont peu augmenté (+ 2 à 3 points par rapport à la génération précédente).

#### ↘ 4 Taux d'emploi à 6 mois, en janvier 2022, selon le domaine de spécialité et le diplôme préparé, et poids des spécialités (en % parmi l'ensemble des sortants)



**Lecture :** dans la spécialité « commerce-vente », 17 % des sortants d'un CAP sont en emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 38 % des sortants d'un bac pro et 58 % des sortants de BTS. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de lycée est de 20,9 % (chiffres entre parenthèses).

**Note :** il n'existe pas de CAP « finances, comptabilité ». La spécialité « agriculture » n'a pas été représentée du fait d'effectifs trop faibles.

**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2021 d'une dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat.

**Source :** DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.42. DEPP

## 5 Taux d'emploi 6 mois après la sortie selon le domaine de spécialité (en %)

Spécialités	Lycéens professionnels		Évolution 2020-2021 (en points)
	En emploi 6 mois après la sortie de formation (en %)		
	Sortants 2020	Sortants 2021	
Hôtellerie, restauration, tourisme	33	42	9
Matériaux souples	24	32	8
Alimentation et agroalimentaire transformation	28	35	7
Coiffure esthétique	41	47	6
Commerce, vente	36	42	6
Mécanique et structures métalliques	37	43	6
Transport, manutention, magasinage	45	50	5
<b>Ensemble</b>	<b>36</b>	<b>41</b>	<b>5</b>
Services aux personnes (santé, social)	32	37	5
Finances, comptabilité	39	44	5
Technologies industrielles	44	49	5
Électricité, électronique	32	37	5
Énergie, chimie, métallurgie	43	47	4
Secrétariat, communication et information	39	43	4
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	33	36	3
Génie civil, construction, bois	37	39	2

**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2021 ou 2020 d'une dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat.

**Source :** DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.42. DEPP

### Les jeunes femmes plus souvent en contrat à durée déterminée que les jeunes hommes et ceux-ci plus souvent en intérim

L'emploi à durée indéterminée concerne la majorité (40 %) des lycéens en emploi salarié privé. Cette proportion est supérieure de 2 points à celle observée pour les jeunes sortant d'études en 2020. Par ailleurs 36 % sont en contrat à durée déterminée, 19 % en intérim, 3 % en contrat de professionnalisation et 2 % sur d'autres types de contrats. L'intérim est nettement plus représenté chez les jeunes hommes (13 points d'écart), tandis que les jeunes femmes sont plus souvent en CDD (12 points d'écart)

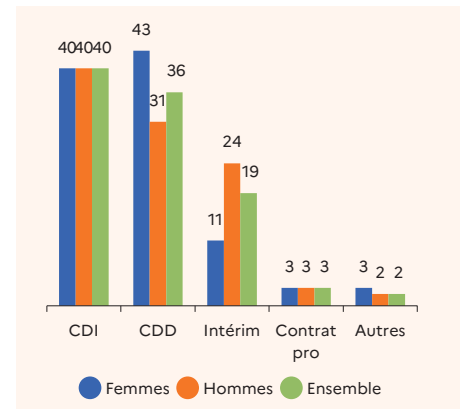
➤ **figure 6.**

Les jeunes hommes sont, en effet, majoritaires dans les formations de la production (86 % des sortants). Or, ces formations débouchent vers des secteurs où les contrats temporaires prennent souvent la forme d'intérim. Les jeunes femmes sont, quant à elles, plus présentes dans les formations de services (59 % des sortants) qui mènent à des secteurs où le recours aux CDD est plus fréquent

### Un quart des sortants en emploi salarié privé travaillent à temps partiel

Un quart des sortants en emploi salarié privé travaillent à temps partiel (25 % au niveau BTS, 27 % en CAP et 28 % en baccalauréat

## 6 Répartition des sortants de lycée professionnel en emploi à 6 mois selon le type de contrat (en %)



**CDD :** contrat à durée déterminée.

**CDI :** contrat à durée indéterminée.

**Lecture :** en janvier 2022, 6 mois après la sortie d'études, parmi les sortants de lycée en emploi salarié privé à 6 mois, 24 % des hommes sont en intérim contre 11 % des femmes.

**Note :** 6 % des contrats de professionnalisation sont conclus dans le cadre d'un CDI.

**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte).

Sortants en 2021 d'une dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat, en emploi salarié privé six mois après la fin des études.

**Source :** DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.42. DEPP

professionnel), soit un niveau comparable à la génération précédente. Les jeunes femmes travaillent plus fréquemment à temps partiel que les jeunes hommes (respectivement 34 % contre 18 %). Cet écart est plus important au niveau CAP (43 % contre 20 %) et baccalauréat professionnel (40 % contre 20 %). Elles persistent, mais sont de moindre ampleur au niveau BTS (28 % contre 16 %). ■

### LES MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Les élèves préparant un MC3 ou un MC4 représentent 1,5 % de l'ensemble des lycéens professionnels en dernière année de formation, niveau CAP à BTS et ne sont pas inclus dans cette étude. Parmi les sortants ayant suivi une formation de niveau 3, 5,0 % préparaient un autre diplôme que le CAP (MC3) et leur taux d'emploi s'élève à 53 % (+ 11 points par rapport à l'année précédente). Parmi ceux ayant suivi une formation de niveau 4, 1,3 % préparaient un autre diplôme que le baccalauréat (mention complémentaire MC4) : leur taux d'emploi s'élève à 49 % (+ 9 points par rapport à l'année précédente (voir « Pour en savoir plus » - figure 1ter).

### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 22.42, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](https://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)

### MESURE DE L'INSERTION DES JEUNES :

#### LE SYSTÈME D'INFORMATION DEPP/DARES INSERJEUNES

Inserjeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement ;
- taux de poursuite d'études ;
- taux d'interruption en cours de formation.

Il permet d'être exhaustif et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois). Si, à une échéance donnée, un sortant a plusieurs contrats de travail, un seul est pris en compte : en priorité le CDI ou le contrat le plus long. Ce système d'information permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.